





Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le douze mars sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Vice-Président en charge de la Mobilité et de la Coopération transfrontalière, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplaçant le Président,

Conformément à la délibération n° 10 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de M. Roland BALCERZAK en tant que Vice-Président,

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents:

MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER (arrivé au point 7), Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration: Benoit STEINMETZ à Marie-Marthe DUTTA GUPTA

Etaient excusés: Michel PAQUET, Guy KREMER

Nombre de membres en exercice: 11

Nombre de membres présents :

7 jusqu'au point 6, puis 8 à partir du point 7

Nombre de votants :

8 jusqu'au point 7 (M. ZENNER ne participe pas au vote du

point 7), puis 9 à partir du point 8

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe Étaient également présents :

> LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Manon TURPIN, service communication Antoinette

SALERNO, Chef du service institutionnel,

Etaient excusés: Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle

de l'Eau, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

\$90 P

16. Objet: Association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » -Organisation de l'évènement « Printemps Musical en Pays Mosellan » - Subvention de fonctionnement 2025

Vu le règlement de soutien aux associations culturelles du territoire adopté par le Conseil Communautaire en date du 16 février 2010,

ID: 057-245700695-20250319-B20250318_16_SI-DE

Vu la décision n° 8 du Bureau communautaire en date du 21 mars 2023, approuvant la convention triennale d'objectifs entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'association « Chants et Musiques en Pays Mosellan », pour la période 2023-2025, prévoyant le versement d'une subvention annuelle plafonnée à 36 000 €,

Vu le Contrat d'Engagement Républicain signé par l'association dans le cadre de la convention triennale en date du 6 avril 2022,

Conformément aux termes de cette convention, l'association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » a adressé à la CCCE un bilan financier, qualitatif et quantitatif de l'édition 2024 du « Printemps Musical en Pays Mosellan »,

En 2024, le 17^e festival « Printemps Musical en Pays Mosellan » a réuni plus de 1 000 spectateurs. Plusieurs points ont été mis en exergue :

- la bonne qualité artistique en général, à l'instar des éditions précédentes, avec des intervenants qui sont satisfaits de l'accueil reçu,
- des spectacles fortement appréciés du public, parmi lesquels *Brin de Folie* à Roussy-le-Village, ou encore le Gospel de Rodemack à Escherange,
- de plus en plus de demandes de programmation de la part des artistes, formulées auprès de l'association et de la CCCE,
- le succès de la troisième édition de l'atelier vocal ouvert aux amateurs, avec
 25 choristes présents lors du spectacle du soir pour interpréter leur morceau travaillé l'après-midi,
- la fréquentation globalement très satisfaisante, et comprenant une majorité de séniors,
- des demandes récurrentes du public pour des concerts organisés dans des lieux insolites.

L'association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » organisera la 18e édition du « Printemps Musical en Pays Mosellan », les 15, 16, 22, 23, 29 et 30 mars 2025.

DATE ET HORAIRE	GROUPE	LIEU
Samedi 15 mars 2025 20 h	Quintette à vent Zéphiros	Eglise Saint-Rémi à ZOUFFTGEN
Dimanche 16 mars	Rencontre – Concerto eco poétique avec Boris Kuffler et Louise Ellie	Salle du Mille-Club de CONTZ-LES-BAINS
Dimanche 16 mars 16 h	Vins un Vina Fred Hormain et Ilze Lejina	Auditorium de CATTENOM
Samedi 22 mars De 14 h à 17 h	Atelier vocal avec Didier Gendt Autour de la musique de Michel Berger et Véronique Sanson	Ecole d'ESCHERANGE
Dimanche 23 mars	Mozart Sacré – Sacré Mozart Avec Christophe Durant et Marie Lee Jacquier	Eglise Sainte-Catherine à BREISTROFF-LA-GRANDE
Samedi 29 mars 20 h	Toute une vie sans se voir Théâtre musical sur la vie de Véronique Sanson et Michel Berger Restitution de l'atelier vocal Avec Julie Rousseau et Bastien Lucas	Gymnase d'ENTRANGE
Dimanche 30 mars	Après-midi Jazz avec Lorraine Jazz Patrol	Gymnase d'ENTRANGE

Envoyé en préfecture le 26/03/2025 Reçu en préfecture le 26/03/2025 Publié le

ID: 057-245700695-20250319-B20250318_16_SI-DE

Compte tenu de la convention pluriannuelle 2023-2025, le montant du premier versement de la subvention 2025 s'élèverait à 31 000,00 €.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Culture », en date du 19 février 2025,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'arrêter à 31 000,00 € le montant du premier versement de la subvention au profit de l'association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » pour l'organisation de l'édition 2025 du « Printemps Musical en Pays Mosellan »,
- de procéder au versement de la subvention, conformément aux termes de la convention 2023-2025,
- de déléguer au Président le suivi de l'exécution de la convention ainsi que le versement des soldes annuels ultérieurs dans le respect des conditions prévues,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote: Pour: 9

Abstention: 0 Contre: 0

Fait à Cattenom, le 19 mars 2025

Le Vice-Président,

Roland BALCERZAK



Envoyé en préfecture le 26/03/2025 Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID: 057-245700695-20250319-B20250318_16_SI-DE

ID: 057-245700695-20250319-B20250318_16_SI-DE



COMPRAY D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS sénériciant de subventions publiques od d'un agrement de l'état

Géorde en 1851: 1945 du 31 décembre 1931 pris pace l'application de l'article 18-6 de la Salif 1990-192: De 12 aves 2000 es approprier le contra d'argigneres répetacion Des associations et fonçations bénéficiant de subventitons publiques de d'ant-épénant de l'État

A certain la hari "hart 1100 de 14 mais 1923 contrata la compresión des primeiros de la Republique a contrata la compresión de primeiro de la Republique a contrata la compresión de primeiro de la Republique a contrata la compresión de primeiro de la Republique a contrata la compresión de la com

Lie amplitures and marking data to respect for objects presentatively received, informatic to Month discussion of to their discussion of the state of reportion for terragional la Aberta da La Canara, de marifecter en de création

THE AGENTY OF CHARGET DIS ICCOME LA REPUBLICATE

errorections a property the treatment in establishment was brokeners, out or downs receive vider of making accurate metablishmens received a be an establishment of the property of the proper

CHICAGEDIATATA CONCERNANTA OR CONCERNANTA

Personalism on the production of implies the production of the light of the continuous and restrictions are not described as the production of the productio

UNSAGEMENT AT SUPPORT OF SAFEMENTS OF TANADOGRAPION

Contourism through a response to the set considers an election relation property by which a feet invokation years (1971 or less from the expension of the set of the

(HISAGEMENT B'4: FOAHT (3 NON-OBERMMANION

INTERCHION N'ELEMENT ELEMENT PROJECTION OF THE STATE OF T

the agencial at so examplated the exercise of lassociate

incredently are subject of production of the director schools

HOMERANIC ALL RESPICT OF LACIMATE OF LA PERSONNE RELIGIOUS.

**Following the design is required to the register of the contractions where the contraction is a personnel business of the contraction of register is required to the design of the contractions of the contraction of th

COLLAGIAMAT OF FELLIFORT (SIS VIRISORES OF LA REPUBLICAN

Communication of the properties by disposal an inner Lyberton vertical by the quarte quite project them.

in Toude off we could 2,22

HOPE to decree at quality do necessarily weak day according

